

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 071-217101757-20260410-2026D017-DE



REUNION DU
10/04/2026

Date de convocation :
31/03/2026

Date d'affichage :
13/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents ou représentés : 9
Absents : 2

L'an deux mille vingt-six et le 10 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Marion SAVOY

Etaient présents : Mme Marion SAVOY, M. Benoit FRANCOIS, Mme Sabine ROBY, Mme Adeline PEIGNE, M. Thomas SASSOT, M. Thierry MANGEL, Mme Floriane LOBIETTI, M. Valentin COLLARD, Mme Joëlle TEPPAZ,

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. Thomas MAURY et Mme Deborah MICHAUDET

A été nommé secrétaire de séances : Mme Adeline PEIGNE

Délibération
2026-17

**OBJET : Délibération portant désignation d'un
Correspondant défense**

Le Maire informe le conseil municipal :

La circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ainsi, le correspondant défense est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux question de défense.

Il est acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune et interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, de devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

De désigner Mme le Maire, Marion SAVOY en tant que correspondant défense de la commune

Fait et délibéré à DICONNE le 10 avril 2026,

Le Maire, Marion SAVOY



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 071-217101757-20260410-2026D017-DE